Paraphe

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 21 mars 2024 (documents budgétaires)

28 mars 2024 (convocation globale)

DATE D'AFFICHAGE: 28 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 24

Votants: 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. JALLOT, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme BOUKANDOURA Mme RAKOTOMALALA

(Procuration à M. LONGEAULT) (Procuration à M. GAILLARD)

Absents excusés :

Mme CHATELAIN
M. CAMARA
M. ALIMI
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20240415-2024-DEL-35-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

Convention constitutive du groupement de commandes pour la location d'autocars pour les sorties et séjours organisés par les différents services de la ville et le CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 1413-1, R. 1410-1 et R. 1410-2,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment les articles L.3111-1 et suivants,

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment les articles R.3126-1 et suivants,

CONSIDERANT que le groupement constitué par la présente convention a pour objet de permettre à ses membres de bénéficier, à hauteur de leurs besoins propres, de prestations de location d'autocars pour les sorties et séjours organisés,

CONSIDERANT que les marchés passés pour le compte du groupement de commandes auront pour objet les prestations suivantes : location d'autocars à l'occasion de sorties et de séjours organisés par les différents services de la Ville et le CCAS,

CONSIDERANT qu'il convient donc de signer une convention constitutive de groupement de commandes pour la location d'autocars pour les sorties et séjours organisés par les différents services de la Ville et le CCAS,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

DE SIGNER avec le CCAS de Chanteloup-les-Vignes la convention constitutive du groupement de commandes pour la location d'autocars pour les sorties et séjours,

DIT que la ville de Chanteloup-les-Vignes est désignée coordinatrice de ce groupement.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation, Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20240415-2024-DEL-35-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024